

Date de la convocation : 31 janvier 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 31 - Pouvoirs : 6
Votants : 37

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 14/02/2019
et publication du 14/02/2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à 18 heures, le Conseil syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (31) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MÉNAGE, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (6) :

Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIÈS, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER.

Conseil de développement territorial :
Éric MARTINEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

Angeline BROSSARD, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D01_07_02_2019 : Amortissements

Le PETR Pays Vallée du Loir a acquis différents biens au cours de l'année 2018. Il est demandé au Conseil syndical de se prononcer sur les durées d'amortissement pour les biens suivants :

Matériel	Coût d'acquisition TTC	Durée d'amortissement
Renault Zoé	23 200,80 €	6 ans
Peugeot Partner	17 045,76 €	6 ans
Photocopieur	7 724,01 €	5 ans
Site Internet	17 988,00 €	5 ans
Matériel audio et structure	18 583,08 €	5 ans
Sono portative pour visites	663,60 €	1 an
Housses tapis de danse	574,38 €	1 an
Tapis de danse	1 781,70 €	5 ans
Violons et violoncelles	12 382,00 €	5 ans
Saxophone	1 980,00 €	5 ans
Timbales	8 660,65 €	5 ans
Xylophone	1 309,00 €	5 ans
Guitare électrique	1 250,00 €	5 ans
Piano	4 200,00 €	5 ans
Matériel audio	2 307,00 €	5 ans
Matériel culturel	294,20 €	1 an
Matériel éveil musical	304,38 €	1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte les modalités d'amortissement suivantes :

- Véhicules : 6 ans
- Photocopieur : 5 ans
- Site internet : 5 ans
- Instruments de musique : 5 ans
- Autres matériels (audio, structure, tapis de danse) : 5 ans
- Les biens dont le coût d'acquisition est inférieur à 1 000 € sont amortis sur une durée d'un an.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text 'SYNDICAT MIXTE' at the top and 'Pays Vallée du Loir' at the bottom, flanked by two stars. A black ink signature is written across the stamp.

Date de la convocation : 31 janvier 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 31 – Pouvoirs : 6
Votants : 37

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/02/2019
et publication du 15/02/2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à 18 heures, le Conseil syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (31) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MÉNAGE, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (6) :

Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIÈS, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER.

Conseil de développement territorial :
Éric MARTINEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

Angeline BROSSARD, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D02_07_02_2019 : Crédits budgétaires d'investissements 2019

Vu l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, autorise le Président à :

- Engager la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite de 62 131,75 € dont l'affectation est la suivante :

Compte	Libellé /compte	Voté 2018	25%
Total 202	Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	109 127,00 €	27 281,75 €
Total 2158	Autres installations	11 000,00 €	2 750,00 €
Total 2182	Matériel de transport	37 200,00 €	9 300,00 €
Total 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	28 500,00 €	7 125,00 €
Total 21745	Constructions sur sol d'autrui	7 500,00 €	1 875,00 €
Total 2188	Autres immobilisations corporelles	55 200,00 €	13 800,00 €
	Total général	248 527,00 €	62 131,75 €

- Reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif.

Fait à Vaas
 Les jour, mois et an susdits
 Suivent les signatures

Le Président
 Régis VALLIENNE

Date de la convocation : 31 janvier 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 31 – Pouvoirs : 6
Votants : 37

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/02/2019
et publication du 15/02/2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à 18 heures, le Conseil syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (31) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MÉNAGE, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (6) :

Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIÈS, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER.

Conseil de développement territorial :
Éric MARTINEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

Angeline BROSSARD, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D03_07_02_2019 : Modification de la régie de recettes et d'avances

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 29/01/2019.

La délibération du 17 février 2006 portant création de la régie de recettes et d'avances du SM Pays Vallée du Loir (Pays d'art et d'histoire) et ses avenants, et notamment la délibération du 24/05/2018, sont modifiés comme suit :

Article 3 :

La régie encaisse les produits suivants :

- Abonnement/cotisation pour le prêt de matériel culturel appartenant au syndicat,
- A titre exceptionnel, les visites en lien avec les missions du PETR Pays Vallée du Loir,
- Les remboursements de dépenses effectuées en régie.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A blue circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Date de la convocation : 31 janvier 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 31 – Pouvoirs : 6
Votants : 37

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/02/2019
et publication du 15/02/2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à 18 heures, le Conseil syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (31) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MÉNAGE, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (6) :

Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIÈS, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER.

Conseil de développement territorial :
Éric MARTINEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

Angeline BROSSARD, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D04_07_02_2019 : Renouvellement du contrat de Kévin Charlot

Le premier contrat de Kévin Charlot, géomaticien, arrive à échéance le 17 mai 2019.

Le Président propose au Conseil syndical de le renouveler pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 18 mai 2022.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil syndical, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le renouvellement du contrat de Kévin CHARLOT, à compter du 18 mai 2019 pour 3 ans et autorise Monsieur le Président à le signer.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.

Date de la convocation : 31 janvier 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 31 – Pouvoirs : 6
Votants : 37

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/02/2019
et publication du 15/02/2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à 18 heures, le Conseil syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (31) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Nadine GRELET-CERTENAIS, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MÉNAGE, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (6) :

Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIÈS, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER.

Conseil de développement territorial :

Éric MARTINEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

Angeline BROSSARD, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D05_07_02_2019 : Adhésions 2019

Le PETR a adhéré en 2018 aux organismes suivants :

- La DRC (Vélo et territoire) pour un montant de 892 € (pour le compte de l'OTVL)
- Le CHAINON pour un montant de 400 €
- L'ANPP pour un montant de 600 €
- La FEDE SCOT pour un montant de 790 €
- LEADER France pour un montant de 600 €.

Il est proposé de reconduire ces adhésions en 2019, pour un montant total de 3 282 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil syndical, à l'unanimité des présents et représentés, approuve l'adhésion à l'ensemble aux associations citées ci-dessus et décident d'inscrire la somme de 3 282 € au budget à cet effet.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, flanked by two small stars. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.

Date de la convocation : 31 janvier 2019
Nombre de membres : 43
Présents : 31 – Pouvoirs : 6
Votants : 37

Vote : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 15/02/2019
et publication du 15/02/2019.

L'an deux mille dix-neuf, le 7 février à 18 heures, le Conseil syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

Présents (31) :

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, Jean-Claude BOIZIAU, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHEREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Gérard CROISEAU, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Émile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Didier LEGRAND, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Carine MÉNAGE, Dominique PAQUET, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Denis TURIN, Régis VALLIENNE.

Pouvoirs (6) :

Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIÈS, Jean-Yves DENIS à Pierre BIHOREAU, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Jacques LAUZE à Jean-Pierre CHEREAU, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Jean-Luc LORIOT à Sylvain FOURNIER.

Conseil de développement territorial :
Éric MARTINEAU.

Assistaient aussi à la réunion :

Angeline BROSSARD, Mathilde ESTADIEU, Claire JOUSSE, Laurence MANDIN, Delphine MASSART, Amandine PERRIAUD, Paola PERSEILLE, Sophie RYCHLICKI.

D06_07_02_2019 : Rapport et débat d'orientations budgétaires

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientation Budgétaire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Collectivité a été établi pour servir de support au débat.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- Prend acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.

Fait à Vaas
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures

Le Président
Régis VALLIENNE

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "SYNDICAT MIXTE" at the top and "Pays Vallée du Loir" at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text. The signature is a cursive script that starts with a large loop and ends with a horizontal line.